

de la Monnaie Royale ou d'une de ses succursales d'ici ou d'Australie, et nous épargner ainsi le désavantage d'entamer nos réserves. Si, à l'heure qu'il est, je voulais acheter de l'or qui ne fût pas suffisamment pur pour être converti en numéraire par la Monnaie Royale, il me faudrait le payer avec de l'or et j'affaiblirais considérablement nos réserves, qu'il nous faut épargner avec plus de soin que jamais dans les circonstances que j'ai signalées à la Chambre, au cours de la séance d'hier.

Il incombe à présent au Gouvernement non pas d'acheter de l'or, mais de conserver son or. Aussi, après avoir, à cette fin, déclaré les billets de banque monnaie légale pour le paiement des dettes des banques envers le public, avons-nous cessé de racheter les billets fédéraux avec de l'or. Cela nous a paru nécessaire à la conservation de notre réserve d'or. Comme tout financier, mon honorable ami trouve souverainement important que nous ne mettions pas en circulation plus de papier-monnaie que nous ne pourrions facilement en racheter avec notre or. A l'heure qu'il est, notre base ce n'est plus l'or, et il en est ainsi de certains autres pays. Les Etats-Unis opèrent aujourd'hui sur la même base qu'en 1907, ou y fait des paiements au moyen de certificats des chambres des compensations. Mais ni notre amendement actuel à l'acte des billets fédéraux, ni aucune future émission de ces billets en vue de faire face à certaines éventualités ne saurait augmenter la circulation de ce papier-monnaie de façon à nous empêcher de répondre, à courte échéance, par notre réserve d'or, aux obligations qu'il représenterait. S'il en était autrement, il en résulterait des malheurs que je ne veux pas décrire ici. Nous avons déjà pris l'or comme base de nos opérations. Nous retournerons à ce système dès que nous ne serons plus obligés de conserver notre approvisionnement d'or. Cette augmentation de trente millions à cinquante millions ne dérangera aucunement la circulation, à cause des billets qui sont entre les mains du public et des montants que les banques sont obligées de tenir en réserve en vertu des dispositions de la loi des banques.

DISCUSSION DU BILL CONCERNANT LES INTERETS COMMERCIAUX ET FINANCIERS.

Suite de la discussion en comité du bill (n° 4) déposé par l'honorable M. White ayant pour objet de protéger les intérêts commerciaux et financiers du Canada. Présidence de M. Blondin.

[M. W. T. White.]

M. A. K. MACLEAN: L'honorable ministre était absent de la Chambre quand l'article 4 du bill fut mis à l'étude. A-t-il décidé à quoi s'en tenir au sujet des valeurs en considération desquelles le Gouvernement fera les avances que le paragraphe A lui permet de faire en émettant des billets fédéraux sur valeur approuvée, et a-t-il déjà fait des avances de cette manière?

L'hon. M. WHITE: Quand la guerre a éclaté entre l'Allemagne et la Russie, après que les bourses eurent fermé leurs portes dans le monde entier et à la veille d'une déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne, j'ai réuni un certain nombre de banquiers afin de me tenir au courant de ce qui allait se passer dans les finances et le commerce du monde. Après avoir fait prendre par le Conseil un arrêté autorisant les banques à faire pendant le mois d'août usage de leur excès de circulation et d'effectuer en billets de la banque leurs paiements; après avoir en outre fait prendre par le Conseil un arrêté autorisant des avances aux banques à charte moyennant des garanties autorisées par le ministère, j'ai continué à me servir de ce comité pour m'éclairer sur la valeur de ces garanties. Ont constitué ce comité: le président de la "Canadian Bankers Association", qui en a eu la présidence, et les gérants généraux des trois banques les plus considérables du Canada. J'ai réuni le comité à Montréal parce que, pour Ottawa, cela était très commode, et parce que je pouvais me mettre journellement par téléphone au courant de la situation. Depuis que l'annonce a été faite de l'autorisation donnée de nos banques d'émettre leurs propres billets au lieu d'or et des billets du Dominion et de faire emploi de leur excès de circulation, depuis qu'il est connu en outre que le gouvernement canadien se tenait prêt à faire aux banques à charte des avances sur garanties accessoires approuvées, rien d'anormal ne s'est produit dans la situation de ces dernières, et nous n'avons jusqu'à présent émis aucun billet du Dominion.

Je dois dire de plus que—et ceci servira en partie de réponse à une question qu'a posée cet avant-midi mon honorable collègue de Guysborough (M. Sinclair)—sans vouloir d'aucune manière gêner les banques dans la conduite de leurs affaires, je les ai priées d'être à l'égard du commerce aussi libérales que le comporte une sage direction des affaires de banque, et je les ai invitées à faire sans hésitation usage des facilités que le Gouvernement leur fournit par cet arrangement. Quand à la manière